**PROJET D’APPUI AU SECTEUR DE LA SANTE DU TCHAD – PHASE 3 (PASST3)**

**Appel d’offre - Assistance à la Maîtrise d’ouvrage (AMO) - Constructions et ou réhabilitations d’infrastructures sanitaires et leur dotation en équipements.**

|  |  |
| --- | --- |
| **REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)** | |
|  | |
|  | **OBJET DES projetS de contratS**  **«Assistance à maîtrise d’Ouvrage (AMO) en phase étude et exécution : au Ministère de la Santé Publique du Tchad, pour la construction/réhabilitation d’infrastructures sanitaires et leur dotation en équipements dans le cadre du projet PASST3 »** | |
|  | **REPRESENTANT LEGAL DU POUVOIR ADJUDICATEUR**  Jérémie Pellet, Directeur Général d’Expertise France | |
|  | |
|  | **DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES**  14/11/2024 à 17h00 (heure de Paris) | |

Table des matières

[Article 1 : Objet et étendue de la consultation 4](#_Toc177469432)

[1.1. Objet de la consultation 4](#_Toc177469433)

[1.2. Etendue de la consultation 4](#_Toc177469434)

[1.3. Calendrier prévisionnel de la consultation 4](#_Toc177469435)

[1.4. Langue de la consultation – unité monétaire 4](#_Toc177469436)

[1.5. Composition du dossier de consultation 4](#_Toc177469437)

[1.6. Modification du dossier de consultation 5](#_Toc177469438)

[Article 2 : Caractéristiques générales des projets de contrats 5](#_Toc177469439)

[2.1. Forme des contrats 5](#_Toc177469440)

[2.2. Montant estimatif du besoin 5](#_Toc177469441)

[2.3. Durées des contrats 5](#_Toc177469442)

[2.4. Allotissement 5](#_Toc177469443)

[Article 3 : Conditions de participation des candidats 6](#_Toc177469444)

[3.1. Conditions de présentation des candidatures 6](#_Toc177469445)

[3.2. Motifs et conditions d’exclusion 6](#_Toc177469446)

[3.3. Niveaux minimaux requis en termes de capacités économiques, techniques et professionnelles 7](#_Toc177469447)

[Capacité financière 7](#_Toc177469448)

[Capacité technique 7](#_Toc177469449)

[3.4. Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques (consortium) 9](#_Toc177469450)

[Motifs d'exclusion en cas de groupement d'opérateurs économiques 9](#_Toc177469451)

[Forme du groupement 9](#_Toc177469452)

[3.5. Précisions concernant la sous-traitance 9](#_Toc177469453)

[Motifs d'exclusion en cas de sous-traitance 9](#_Toc177469454)

[Présentation d’un sous-traitant 9](#_Toc177469455)

[Article 4 : Présentation des plis et modalités de depôt 9](#_Toc177469456)

[4.1. Pièces constitutives de la candidature 10](#_Toc177469457)

[4.2. Pièces constitutives de l’offre 10](#_Toc177469458)

[4.3. Durée de validité des offres 11](#_Toc177469459)

[4.4. Modalités de remise des plis 11](#_Toc177469460)

[Remise des plis sous format papier 11](#_Toc177469461)

[Remise électronique 11](#_Toc177469462)

[Article 5 : Analyse des candidatures 12](#_Toc177469463)

[5.1. Demande de compléments de candidature 12](#_Toc177469464)

[5.2. Rejet des candidatures hors délais - ouverture des plis 12](#_Toc177469465)

[5.3. Recevabilité des candidatures 12](#_Toc177469466)

[Article 6 : Evaluation des offres et attribution 13](#_Toc177469467)

[6.1. Rejet des offres hors délais - ouverture des offres 13](#_Toc177469468)

[6.2. Analyse des offres 13](#_Toc177469469)

[6.3. Rejet des offres irrégulières, inacceptables et inappropriées 13](#_Toc177469470)

[6.4. Comparaison des offres pour sélection de l’offre économiquement la plus avantageuse 13](#_Toc177469471)

[Critère 1 : prix des prestations 13](#_Toc177469472)

[Critère 2 : qualité technique 13](#_Toc177469473)

[6.5. Attribution 14](#_Toc177469474)

[Article 7 : Traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la présente consultation et pour le suivi d’exécution du contrat 14](#_Toc177469475)

[7.1. Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant 14](#_Toc177469476)

[Pour la plateforme PLACE 14](#_Toc177469477)

[Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles 15](#_Toc177469478)

[Pour l’autorité contractante 15](#_Toc177469479)

[Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles 15](#_Toc177469480)

[Article 8 : Autres renseignements 16](#_Toc177469481)

[Article 9 : Voies et délais de recours 16](#_Toc177469482)

# Article 1 : Objet et étendue de la consultation

## 1.1. Objet de la consultation

La consultation porte sur la passation de deux contrats de service ayant pour objet :

* **Lot 1 : Assistance à maîtrise d’Ouvrage (AMO) en phase étude et exécution : au Ministère de la Santé Publique du Tchad, pour la construction/réhabilitation d’infrastructures sanitaires dans le cadre du projet PASST3**
* **Lot 2 : Assistance à maîtrise d’Ouvrage (AMO) en phase étude et exécution : au Ministère de la Santé Publique du Tchad, pour la dotation en équipements d’infrastructures sanitaires dans le cadre du projet PASST3**

Cette assistance à la maîtrise d’ouvrage concernera la Direction des Infrastructures, des Equipements Sanitaires et de la Maintenance (DIESM) et la Cellule Nationale de Gestion du projet PASST3 (CNGP) du MSP».

L’étendue des besoins à couvrir est décrite dans les Cahiers des Charges (CdC).

## 1.2. Etendue de la consultation

Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

Il est passé par une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP

## 1.3. Calendrier prévisionnel de la consultation

|  |  |
| --- | --- |
| **Date estimative** | **Étape** |
| 24/10/2024 | Publication |
| 14/11/2024 | Date limite de réception des Offres |
| 21/11/2024 | Analyse des offres |
| 21/11 au 28/11/2024 | Négociations (le cas échéant) |
| 5/12/2024 | Notification du marché |

## 1.4. Langue de la consultation – unité monétaire

L’ensemble des documents de la présente consultation doivent être rédigés en langue française.

Le Pouvoir adjudicateur conclura les marchés dans l’unité monétaire suivante : euro (€).

## 1.5. Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

* Le présent Règlement de la consultation (RC)
* Formulaire de candidature ;
* Le projet de contrat (acte d’engagement, conditions particulières et conditions générales) ;
* Le Cahier des Charges (Cdc) et ses annexes.

## 1.6. Modification du dossier de consultation

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard six (6) jours avant la date limite de réception des offres.

Les modifications sont communiquées aux seuls opérateurs économiques dûment identifiés lors du retrait des documents de la consultation.

Les candidats/soumissionnaires devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un candidat/soumissionnaire aurait soumis une candidature et/ou une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de réception des offres.

# Article 2 : Caractéristiques générales des projets de contrats

## 2.1. Forme des contrats

Les contrats constituent un marché public composé d’un poste unique à prix forfaitaire.

## 2.2. Montant estimatif du besoin

Le montant des contrats correspondra au prix proposé par l’attributaire retenu.

## 2.3. Durées des contrats

La durée du contrat débute à la notification de l’attribution et prend fin à la réception définitive des travaux, soit un an après la réception provisoire une fois la Garantie de Parfait Achèvement (GPA) terminée.

Voir le planning prévisionnel du Cahier des Charges pour plus de détails.

## 2.4. Allotissement

La présente consultation est allotie en deux (2) lots, un même bureau d'études peut postuler aux deux lots s'il le souhaite, un groupement avec deux bureaux chacun spécialisé sur une thématique peut aussi postuler.

Les deux lots se présentant de la façon suivante :

Lot n°01 – travaux de réhabilitation/construction/extension :

Le lot n°01 porte sur la conception d’infrastructures et la supervision des travaux de réhabilitation/construction/extension d’infrastructures dans les trois provinces partenaires du projet (N’Djamena, Logone Occidental et Ouaddaï).

Les projets de réhabilitation/construction/extension sont disponibles dans le cahier des charges et dans le rapport de la mission de diagnostic général (qui sera fourni en annexe), ils seront affinés à l’issue de la mission de diagnostic spécifique infrastructures/équipements à laquelle participera la structure en charge de l’assistance à la maitrise d’ouvrage qui sera retenue à l’issue du présent DAO.

Lot n°02 – Dotations en équipements biomédicaux :

Le lot n°02 porte sur l’évaluation des besoins, l’élaboration de la liste/des références et des spécifications techniques des équipements/matériels biomédicaux en tenant compte des normes nationales, l’appui à tout le processus d’appel d’offre, de réception et de mise en place des mesures de garanties.

Les projets de Dotations en équipements biomédicaux qui concerneront les trois provinces partenaires du projet (N’Djamena, Logone Occidental et Ouaddaï), sont disponibles dans le cahier des charges et dans le rapport de la mission de diagnostic général (qui sera fourni en annexe). Ils seront affinés à l’issue de la mission de diagnostic spécifique infrastructures/équipements à laquelle participera la structure en charge de l’assistance à la maitrise d’ouvrage qui sera retenue à l’issue du présent DAO.

# Article 3 : Conditions de participation des candidats

## 3.1. Conditions de présentation des candidatures

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché (article R. 2142-4 du code de la commande publique). Mais dans le cadre de la consultation, le pouvoir adjudicateur autorise le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

* En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ;
* En qualité de membres de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

## 3.2. Motifs et conditions d’exclusion

En application, notamment :

* De la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi « Sapin II » ;
* Du chapitre II du Code monétaire et financier français portant sur les « dispositions relatives au gel des avoirs et à l'interdiction de mise à disposition » (notamment les articles L562-4 et 5) ;
* Des exigences en la matière découlant de l’accréditation pour la gestion des fonds délégués de l’Union européenne (pilier 7 relatif à l’exclusion à l’accès aux financements) ;

Les candidats ou leur représentant se trouvant dans un des cas énumérés aux articles L.2141-1 à L.2141-10 du code de la commande publique, ou qui figurent sur une liste d’exclusion officielle sont exclus de la procédure, que leur situation soit révélée par leurs propres déclarations ou par la mise en œuvre des mesures de vigilance par l’autorité contractante.

Toutefois, lorsque la décision d’exclusion est laissée à l’appréciation de l’autorité contractante, celle-ci invite le(s) candidat(s) susceptible(s) d’être exclu(s) à présenter ses(leurs) observations afin d'établir dans un délai raisonnable n’excédant pas 10 jours, et par tout moyen, que les mesures nécessaires pour corriger les manquements à l’origine de l’exclusion ont été prises et, le cas échéant, que sa(leur) participation à la consultation n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

Lorsqu'un opérateur économique se trouve, en cours de procédure, en situation d'exclusion, il en informe sans délai le pouvoir adjudicateur qui l'exclut pour ce motif.

## 3.3. Niveaux minimaux requis en termes de capacités économiques, techniques et professionnelles

### Capacité financière

L’autorité contractante n’impose pas aux candidats un niveau minimal de capacité financière.

### Capacité technique

Constructions et ou réhabilitations d’infrastructures sanitaires.

Le soumissionnaire devra :

* Faire valoir ses références dans le secteur de la santé (type de prestations et type de structure)
* Faire valoir les références précises des projets de chaque membre de l’équipe proposée (références qui peuvent être antérieures à l’arrivée dans la structure candidate).
* Justifier des profils techniques minimum suivants : CV à fournir
  + Phase de mapping/costing/priorisation:
    - Chef d’équipe : un (1) Médecin, pharmacien, infirmier, ou tout autre profil ayant une spécialisation en épidémiologie (capable de faire des projections sur les prochaines années quant à l’utilisation des services de soins) et en organisation des soins (10 ans d’expérience, avec une bonne maîtrise du contexte tchadien) ;
    - Un (1) architecte ou un (1) ingénieur en BTP/Génie civil (10 ans d’expérience dans les infrastructures sanitaires, expérience avérée en matière de programmation, avec une bonne maîtrise du contexte tchadien).
  + Phase conception :
    - Chef d’équipe : Un (1) architecte ou un (1) ingénieur en BTP/Génie civil (10 ans d’expérience dans les infrastructures sanitaires, expérience avérée en matière de programmation, avec une bonne maîtrise du contexte tchadien) ;
    - Un (1) ingénieur électrique/énergétique ;
    - Un (1) hydrogéologue ;
    - Un (1) topographe ;
    - Un (1) ingénieur ou technicien supérieur Eau Hygiène et Assainissement (EHA) ;
    - Médecin, pharmacien, infirmier, ou tout autre profil ayant une spécialisation en épidémiologie (capable de faire des projections sur les prochaines années quant à l’utilisation des services de soins) et en organisation des soins (10 ans d’expérience, avec une bonne maîtrise du contexte tchadien).
  + Phase supervision :
    - Un (1) chef d’équipe/coordonnateur (expérience dans les infrastructures sanitaires, expérience avérée en matière de programmation avec une bonne maîtrise du contexte tchadien) ;
    - Backstopping : Un (1) Médecin, pharmacien, infirmier, ou tout autre profil ayant une spécialisation en épidémiologie (capable de faire des projections sur les prochaines années quant à l’utilisation des services de soins) et en organisation des soins (10 ans d’expérience, avec une bonne maîtrise du contexte tchadien).
* Justifier des moyens techniques suivants :
  + Transport
    - Un (1) véhicule dédié au projet pour les phases de conception et de supervision ;
  + Informatique
    - Un (1) logiciel de dessin type AutoCad ;
    - Un (1) logiciel de dimensionnement des structures ;
    - Un (1) logiciel de dimensionnement électricité/énergie ;
    - Un (1) logiciel de rendu 3D ;
    - Pack Office ;
    - Un (1) ordinateur portable par profil technique demandé ;
    - Un copieur A3/A4.
  + Technique
    - Un (1) théodolite ;
    - Un (1) laser mètre ;
    - Un (1) GPS.
* Justifier des références suivantes de services exécutés, qui ont été effectués au cours des trois (3) dernières années :
  + Au moins deux (2) marchés de conception d’ouvrages dans le secteur sanitaire ;
  + Au moins deux (2) marchés de supervision d’ouvrages dans le secteur sanitaire ;
  + Au moins un (1) marché de service pour les forages ;
  + Au moins un (1) marché de service pour les énergies solaires ;
  + Au moins un (1) marché de service pour les ouvrages de gestion des déchets médicaux.

Dotation en équipements :

* Justifier des profils techniques minimum suivants :
  + Un (1) Ingénieur Biomédical et/ou autre(s) discipline(s) connexe(s), ayant au moins dix (10) ans d’expérience professionnelle, y compris sur les procédures d’achats et réception d’équipements et matériels biomédicaux.
  + Expertise technique confirmée dans le domaine de l’équipement et de la maintenance à l’international de trois ans au moins, en particulier dans des pays qui présentent une organisation des systèmes de santé similaire à celui du Tchad ;
  + Avoir participé à au moins trois projets dans l’acquisition, l’installation et la maintenance des équipements médicaux pour des structures sanitaires équivalentes ;
  + Expérience réussie d’assistance à la maîtrise d’ouvrage sur au moins 3 dotations en équipements et matériels biomédicaux d’établissements sanitaires dans des pays qui présentent une organisation des systèmes de santé similaire à celui du Tchad.
  + Expérience confirmée dans la gestion de la maintenance des équipements biomédicaux ;
  + Expertise dans des systèmes de santé en Afrique subsaharienne (sera un atout) ;
  + Interdisciplinarité (architecture, ingénierie, infrastructures, eau/assainissement, gestion des déchets, énergie, santé publique, équipement biomédical, maintenance, marchés publics…) sera un atout ;
  + Bonne connaissance des systèmes de santé en Afrique subsaharienne, du fonctionnement des établissements sanitaires à différents niveaux de la pyramide sanitaire ;

Chaque co-traitant membre du groupement doit fournir l’ensemble des pièces exigées au titre du présent règlement de consultation. Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs opérateurs économiques. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces autres opérateurs économiques et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

En cas de groupement momentané d'entreprises, l'appréciation de ces conditions de participation est globale ; le dossier de candidature devra comporter une habilitation du mandataire par ses cotraitants pouvant prendre la forme du formulaire DC1 en vigueur.

## 3.4. Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques (consortium)

### Motifs d'exclusion en cas de groupement d'opérateurs économiques

Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, l’autorité contractante exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. A défaut, le groupement est exclu de la procédure.

### Forme du groupement

La forme du groupement est solidaire.

## 3.5. Précisions concernant la sous-traitance

### Motifs d'exclusion en cas de sous-traitance

Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant.

Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la candidature, le pouvoir adjudicateur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le candidat. A défaut, le candidat est exclu de la procédure.

### Présentation d’un sous-traitant

La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC 4 (Déclaration de sous-traitance)[[1]](#footnote-1) dûment rempli par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne se trouve pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

# Article 4 : Présentation des plis et modalités de depôt

Les soumissionnaires remettent un dossier complet comprenant les pièces mentionnées ci-après. Les documents demandés doivent être signés par le soumissionnaire, le mandataire du groupement momentané d'entreprises ou chacun des membres de ce même groupement.

## 4.1. Pièces constitutives de la candidature

Les candidats remettent les éléments de candidatures suivants :

1. Une preuve de l’enregistrement du candidat au registre des sociétés (K-bis ou équivalent) ;
2. Une preuve de l’enregistrement du candidat à l’Ordre National des Architectes et/ou des Ingénieurs de son pays ;
3. Une preuve de la conformité de l’entreprise ou du groupement aux obligations fiscales ;
4. Une preuve de la conformité de l’entreprise ou du groupement aux obligations sociales ;
5. Le formulaire de candidature
6. Déclaration indiquant les effectifs actuels de l'entreprise et l’importance du personnel d’encadrement ;
7. Liste de références en rapport avec l’objet du marché sur des chantiers de taille similaire indiquant le nom et les coordonnées téléphoniques d’un contact référent ;
8. Déclaration indiquant l’outillage, le matériel et l’équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations prévues dans le cadre du marché ;
9. Déclarations de chiffres d'affaires des trois derniers exercices comptables disponibles ;
10. Attestations d’assurance responsabilité civile et/ou professionnelle en cours de validité ;

Le cas échéant, jugement(s) prononçant le redressement judiciaire (en cas de redressement judiciaire), ainsi que le questionnaire évaluation sûreté, pour tout contrat dont l’exécution implique un déplacement de son personnel (ou de son sous-traitant) en zone orange ou rouge (conformément aux cartes régionales de vigilance mises à disposition par le Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères [*https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/*](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/)).

## 4.2. Pièces constitutives de l’offre

Les candidats remettent un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

1. Le projet de contrat dûment renseigné, daté et signé avec l’annexe financière dûment renseignée et signée ;
2. Un mémoire technique comprenant les informations suivantes :
   * Présentation du bureau d’études et éventuellement du groupement ;
   * Description du service proposé et des moyens humains et techniques associés sur la durée du projet conformément aux demandes du Cahier des Charges : bureaux, stratégie RH en conception et en supervision (joindre les CV et justificatifs), matériels logistiques et techniques mis à disposition du projet ;
   * Méthodologie ;
   * Plan d’action ;
   * Chronogramme.

## 4.3. Durée de validité des offres

La validité des offres remises par les soumissionnaires est maintenue au moins 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 4.4. Modalités de remise des plis

### Remise des plis sous format papier

Les plis remis sous format papier sont rejetés.

### Remise électronique

Pour accéder à l’espace de consultation du marché ou pour déposer leur pli, les soumissionnaires doivent se connecter à la Plateforme des Achats de l’État à l’adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr

Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Les soumissionnaires y trouveront notamment un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques.

S'ils le souhaitent, les candidats pourront prendre contact avec le 09 72 37 01 30 tous les jours ouvrés de 9h00 à 19h00 pour bénéficier d'une assistance technique de PLACE dans l'accomplissement de ces opérations.

En cas d'allotissement, chaque lot doit obligatoirement faire l'objet d'un dépôt électronique. Il est toutefois possible de faire un dépôt électronique unique pour plusieurs lots à condition que l'identification des lots auxquels il est répondu soit possible et sans ambigüité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'ils devront au moins disposer d'un logiciel de navigation sur Internet. La disposition d'un outil de signature électronique n’est pas obligatoire.

Pour constituer son offre, le soumissionnaire devra transmettre des fichiers établis dans les formats informatiques suivants : fichiers PDF, RTF, ZIP, suite Microsoft Office, Libre Office ou Open Office. Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenu.

**ATTENTION !**

Tout fichier constitutif de l’offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

NB : L’attention des soumissionnaires est attirée sur la durée d’acheminement des plis électroniques volumineux. Le délai moyen de téléchargement peut varier en fonction de paramètres divers comme la capacité technique du matériel, le type de raccordement à internet, le trafic sur le réseau…

Dans la mesure où la date et l’heure de fin d’acheminement font foi lors de la remise d’une réponse dématérialisée, les soumissionnaires sont invités à intégrer des marges de manœuvre dans leur processus de réponse par voie dématérialisée.

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le soumissionnaire s'engage, notamment dans le cas où son offre est retenue, à accepter la re-matérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à leur signature manuscrite sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les renvoie aux pouvoirs adjudicateurs sous cette forme. Il s'engage enfin à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.

# Article 5 : Analyse des candidatures

La sélection des candidatures est assurée par le Comité d’évaluation d’Expertise France et se déroule selon les modalités suivantes.

## 5.1. Demande de compléments de candidature

Si l’autorité contractante constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces ou des informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous. Ce délai est précisé avec la demande de complément.

Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments sont éliminées.

## 5.2. Rejet des candidatures hors délais - ouverture des plis

Le Comité d’Ouverture des Plis (COP – séance non publique) recense les plis reçus, l’identité des candidats et la composition des plis déposés.

Les plis reçus hors délais sont immédiatement écartés.

## 5.3. Recevabilité des candidatures

En conformité avec l’Article 3 du présent document portant sur les conditions de participations, le Comité d’évaluation d’Expertise France procède à l'analyse de la recevabilité des candidatures sur la base des critères de recevabilité suivants :

* Enregistrement du candidat au registre du commerce ;
* Enregistrement du candidat à l’Ordre National des Architectes et/ou des Ingénieurs de son pays ;
* Satisfaction aux obligations sociales du candidat ;
* Satisfaction aux obligations fiscales du candidat ;
* Présentation du formulaire de lettre de candidature dûment rempli. Le candidat ne doit pas se trouver dans une situation mentionnée des articles L. 2141-1 à L 2141-6 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et ne figurent pas sur une liste d’exclusion officielle que leur situation soit révélée par leurs propres déclarations ou par la mise en œuvre des mesures de vigilance par l’autorité contractante ;
* Présentation de la déclaration sur l’honneur relative aux critères d’exclusions et à l’absence de conflits d’intérêts dûment rempli. Le candidat ou son représentant ne doit pas se trouver dans une situation de conflit d’intérêt vis-à-vis de l’autorité adjudicatrice et/ou des bénéficiaires du contrat d’achat ;
* Présentation de la fiche d’identité d’un tiers dûment rempli ;
* Les candidatures qui ne justifient pas de l'aptitude professionnelle et/ou qui ne satisfont pas les niveaux minimaux de capacité sont éliminées conformément à l’article 3 ;
* Présentation d’une attestation d’assurance responsabilité civile et/ou professionnelle en cours de validité ;

# Article 6 : Evaluation des offres et attribution

La procédure de sélection des offres est assurée par le Comité d’évaluation d’Expertise France se déroule selon les modalités suivantes.

## 6.1. Rejet des offres hors délais - ouverture des offres

Le Comité d’ouverture des plis (séance non publique) recense les plis reçus et l’identité des soumissionnaires et la composition des plis déposés.

Les plis reçus hors délais sont immédiatement écartés.

## 6.2. Analyse des offres

Après avoir vérifié que les offres reçues sont régulières, acceptables et appropriées, le Comité d’évaluation d’Expertise France procède à l'analyse des offres des soumissionnaires retenus en application des critères définis ci-après.

## 6.3. Rejet des offres irrégulières, inacceptables et inappropriées

Le Comité d’évaluation procède à l’examen des offres reçues et, en application de l’article R.2152-1 du code de la commande publique, rejette les offres jugées irrégulières, inacceptables ou inappropriées, le cas échéant après mise en œuvre de la procédure de régularisation prévue à l’article R.2152-2 du même code.

## 6.4. Comparaison des offres pour sélection de l’offre économiquement la plus avantageuse

Le jugement des offres de chacun des lots sera effectué séparément selon les critères suivants par l’attribution d'une note à concurrence du nombre de points maximum par critère figurant ci-après :

### Critère 1 : prix des prestations

La **notation financière (NF sur 40 points maximum)** portera sur la comparaison des offres financières de l’ensemble des candidats dont l’offre est régulière.

Chaque offre financière sera présentée suivant le formulaire en annexe au projet de Contrat d’Achat.

### Critère 2 : qualité technique

|  |  |
| --- | --- |
| Sous-critères permettant d’apprécier la qualité technique | Nombre de points maximum |
| Sous-critère 1 : Compréhension du contexte et des enjeux des projets | 5 |
| Sous-critère 2 : Méthodologie | 15 |
| Sous-critère 3 : Organisation des moyens humains | 30 |
| Sous-critère 4 : Planning de travail | 10 |
| **TOTAL** | **60** |

Chaque offre technique fera l’objet d’une analyse basée sur les critères techniques ci-dessus et dont le détail des sous-critères est présenté en annexe 05 du présent Règlement de Consultation.

Chaque offre technique, jugée conforme techniquement, se verra attribuer une note technique (NT sur 60 points maximum) par addition des notes pondérées obtenues sur chaque sous-critère.

Les offres ayant obtenues une note technique strictement inférieure à 30/60 seront considérées comme inappropriées.

## 6.5. Attribution

Une **note globale (NG sur un maximum de 100 points)** obtenue par addition des notes technique et financière **(NG=NF+NT)** sera attribuée à chaque offre évaluée techniquement et financièrement.

Le(s) soumissionnaire(s) ayant obtenu la note globale la plus élevée sera (seront) considéré(s) comme ayant fourni l'offre économiquement la plus avantageuse et se verra (verront) attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

# Article 7 : Traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la présente consultation et pour le suivi d’exécution du contrat

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats/soumissionnaires sont informés que des données à caractère personnel (notamment nom, prénom, adresse mail, données de connexion) collectées en utilisant les services de la Plateforme des Achats de l’État (*https://www.marches-publics.gouv.fr*) dans le cadre de la présente procédure de passation et dans le cadre de l'exécution du contrat sont susceptibles de faire l'objet de traitement(s).

Pour les traitements réalisés avec les services de la PLACE, le Ministère de l’action et des comptes publics – la Direction des Achats de l’État et Expertise France, autorité contractante, sont co-responsables du traitement des données à caractère personnel.

Pour les traitements réalisés en dehors des services de la PLACE, Expertise France, autorité contractante, est responsable du traitement des données à caractère personnel.

## 7.1. Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant

### Pour la plateforme PLACE

Le Ministère de l'action et des comptes publics

59, boulevard Vincent Auriol

75703 Paris Cedex 13

Représentée par le Directeur des achats de l'État

Responsable de traitement opérationnel :

La Direction des achats de l’État représenté par son Directeur

### Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles

[le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr](mailto:le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr)

### Pour l’autorité contractante

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d’Information représenté par son Directeur

### Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles

[informatique.libertes@expertisefrance.fr](mailto:informatique.libertes@expertisefrance.fr)

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

* Le traitement est nécessaire au respect d’une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;
* Le traitement est nécessaire à l’exécution d’une mission d’intérêt public ou relevant de l’exercice de l’autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

* La gestion et le suivi de la présente procédure de passation ;
* La gestion et le suivi de l’attribution d’un marché public.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l’autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'État, en charge de la passation et de l'exécution du présent contrat, ainsi que de leurs prestataires d’assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d’un droit à la limitation du traitement et d’opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d’Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

# Article 8 : Autres renseignements

Toute demande d’informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via la Plateforme des Achats de l’État au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Expertise France s’engage à fournir une réponse au plus tard 2 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Si une question est posée par un candidat, les candidats reçoivent un courriel les invitant à prendre connaissance d'un ou de plusieurs élément (s) en réponse à la question posée par un candidat.

# Article 9 : Voies et délais de recours

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

1. Le formulaire DC4 est disponible à l'adresse suivante : *https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-mise-a-jour-formulaire-declaration-sous-traitance-dans-marches-publics* [↑](#footnote-ref-1)